

N°2025/115

Arrondissement
de BRIANCON

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant réglementation en matière de stationnement Chemin du Pont de l'Union,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route, articles R 110-1 et suivant et R 417-10 ;

Vu le Code Pénal, article R.48-1 et R.610-5 ;

Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023;

Vu l'arrêté municipal n°2025/085 du 17 mars 2025 ;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant la mise en place d'un container pour stockage de matériel de chantier par l'entreprise OLIVE TP – 05290 Vallouise ;

A R R E T E

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°2025/085 du 17 mars 2025 portant même objet.

Article 2 : Un emplacement de stationnement de 85m² sur le parking côté sud des garages communaux des Guibertes – Chemin du Pont de l'Union - est réservé pour l'entreprise : **Du lundi 24 mars 2025 au samedi 14 juin 2025**

Article 3 : Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

Article 4 : Les interdictions seront matérialisées par des barrières, conformes à la réglementation sur la signalisation routière, posées par les services techniques communaux ou les services de Police Municipale.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- L'entreprise OLIVE TP

Fait au MONETIER LES BAINS, le 10 avril 2025

Le Maire
Jean-Marie REY

